



CHANTEAU N° 03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 30 janvier 2024

le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/01/2023

Présents : BOTELLO Christel, PRONO Gilles, RISSET Jean-Philippe, COROLLER Camille, COUTANCEAU Stéphanie, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, COROLLER Didier, TAVARES MARQUES Charlène, VUOTTO-MOAN Julie, BONNEAUD Eliane, DUMERY Ghislain

Membre excusé : DANTHU François (donne pouvoir à BOTELLO Christel)

Membre non excusé : PERDOUX Marc

Secrétaire de séance : Vanina GAILLOT

Objet : demande de subvention départementale pour la pose de panneaux photovoltaïques

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que ces dernières années, différents facteurs politiques, économiques ainsi que la guerre en Ukraine ont eu un impact sur nos factures d'énergies, celles-ci ont pratiquement doublé depuis deux ans.

Nous possédons sur la commune des bâtiments énergivores, répartis sur plusieurs sites ayant des consommations de gaz et d'électricité très importante. Les modes de chauffage de la commune sont aussi très vétustes et certains approchant de leur fin de vie.

2024 sera pour la commune de Chanteau un grand changement de direction, le projet que nous voulons mettre en place nous amènera à une auto consommation mais aussi à l'élaboration d'une énergie verte. Avec la vision de remplacer nos chaudières gaz et chauffage électrique par un chauffage plus respectueux de la planète. Le système de pompe à chaleur pouvant diminuer considérablement nos factures d'énergies.

Le projet commence par l'utilisation des toitures de nos sites possédant les plus importantes consommations d'énergies électriques.

La première centrale solaire concerne la salle des fêtes Pierre Quivaux, le gymnase et les bâtiments ateliers avec une installation de 44Kwc qui permettra de la rendre autonome en électricité. La rentabilité de cette centrale est un retour sur investissement en 7,7 ans puis une autoconsommation sur cette installation avec une durée de vie de plus de 30 années garantie.

Les investissements sur ces bâtiments se feront en passant du gaz aux pompes à chaleur.

L'enveloppe budgétaire provisoire s'élève à 265 267 € en incluant la réfection de la toiture du bâtiment de la cantine.

La commune de Chanteau a déposé le 15 janvier 2024, une demande d'aide auprès du Conseil Départemental du Loiret.

Cette dépense pourra faire l'objet d'une demande de subvention en 2025 auprès de la préfecture, la région, le Fonds Vert par le biais du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires et l'ADEME.

Un bureau d'études sera sollicité pour monter les dossiers et suivre le projet dans la globalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte publié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :



Madame le Maire,


Christel BOTELLO